



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Enseignants

Question écrite n° 29639

Texte de la question

M Claude Barate attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur la situation des professeurs détachés du secondaire dans les IUT. Ces derniers ressentent depuis plusieurs années un malaise dont les causes principales sont : 1o l'absence de statut spécifique ; 2o le retard dans le déroulement de carrière ; 3o la non-prise en compte des tâches administratives et parapedagogiques. Il lui demande d'examiner leur situation avec la plus grande attention et quelles sont les mesures qu'il pense adopter en leur faveur.

Texte de la réponse

Reponse. - Diverses mesures prises dans le cadre du plan de revalorisation de la fonction enseignante sont applicables aux enseignants du second degré affectés dans les instituts universitaires de technologie. Il s'agit en premier lieu des mesures affectant l'ensemble des personnels des lycées et collèges et notamment une accélération du déroulement des carrières ou la création d'une « hors-classe » pour les professeurs certifiés. Par ailleurs, certains aspects du régime indemnitaire mis en place par les décrets no 90-49 et 90-50 du 12 janvier 1990 les concernent. Ils peuvent bénéficier d'une prime d'administration s'ils sont directeurs d'IUT. De même, une prime de charges administratives peut, par décision de l'établissement, leur être attribuée. Enfin, des mesures particulières ont été arrêtées en faveur des professeurs certifiés exerçant dans l'enseignement supérieur. Une liste d'aptitude exceptionnelle permettra pendant cinq ans à deux cents enseignants appartenant à ce corps d'accéder à celui des agrégés. Quoi qu'il en soit, une réflexion globale sur les personnels du second degré exerçant dans l'enseignement supérieur est actuellement en cours. Elle devrait permettre d'aboutir à une meilleure prise en compte de la spécificité des tâches qui leur sont confiées au sein de l'université.

Données clés

Auteur : [M. Barate Claude](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29639

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juin 1990, page 2703